

RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE
Centre Développement & Ingénierie de Marseille

Communes d'OLLIERES et SAINT-MAXIMIN

Département du VAR

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**relatif à la création d'une double liaison électrique
souterraine 90 000 volts exploitée en 63 000 volts entre le
poste d'OLLIERES et le poste de SAINT-MAXIMIN**

La création de la double liaison électrique souterraine à 1 circuit 90 000 volts exploitée en 63 000 volts OLLIERES – SAINT-MAXIMIN fait l'objet d'une demande de déclaration d'utilité publique au profit de RTE Réseau de transport d'électricité.

Conformément aux articles L.323-3 et R.323-5 du code de l'énergie, le public a la possibilité de consulter le dossier de demande de déclaration d'utilité publique et de formuler ses observations sur le registre déposé dans les mairies d'OLLIERES et de ST MAXIMIN pendant une durée d'au moins 15 jours, à savoir **du 26 avril 2021 au 18 mai 2021 inclus**. Il sera consultable aux jours et heures habituels d'ouvertures de chacune de ces deux mairies.

Mairie d'Ollières Place Frédéric Mistral 83470 OLLIERES	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h à 12h Mercredi de 14h à 17h
Mairie de ST Maximin Parvis Charles II d'Anjou 83470 Saint-Maximin	Du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h 30 à 17h00

Le public pourra également adresser ses observations par courrier, à l'adresse suivante :

RTE Réseau de transport d'électricité
Centre Développement et Ingénierie Marseille
Service SCET – Mme LOMBARDI
46, avenue Elsa Triolet – CS 20022
13417 Marseille Cedex 08

Réseau de Transport d'Electricité (RTE) dressera le bilan de la consultation du public, qui sera ensuite remis au Préfet du VAR.